

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° AS775

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE 18

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« s'il y a lieu des spécificités territoriales »

les mots :

« des spécificités territoriales et des besoins sociaux et médico-sociaux à couvrir ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que la démarche de régulation de l'intérim des personnels non médicaux s'inscrive dans une prise en compte systématique des spécificités territoriales et des besoins sociaux et médico-sociaux à couvrir.